

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2007 A BEAUVENE

Compte-rendu

Présents : AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BEYRON Jean-Louis, BLANC Dominique, DEJOURS Françoise, DELARBRE Alain, DESCOURS Cédric, DUCLAUT Jean-Claude, FOCHI Alain, GILLES Andrée, GODEFROIDT Jacques, GUILLERMOND Etienne, IMBERT Brigitte, JOURDAN Alain, LEMAITRE François, LOUIS Annie, ORGERIT Serge, PICHERAL Didier, RÉNÉ Luc, ROSE Christian, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, VALETTE Annie, VALETTE Gilbert, VIALLE Marie-France, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Pierre.

BENDAHMANE Ariane, DESMEURES Marion, MARCESSE Sophie, RIOU Delphine, MAIRE Béatrice

1. Partenariats avec le Comité de pays Centre Ardèche

Alain SALLIER rappelle la situation de l'association Comité de pays, actuellement en situation de redressement judiciaire.

Sur le volet randonnée, François LEMAITRE a réalisé des prestations en 2006, pour la bonne gestion du réseau de chemins de randonnées (encadrement de Tremplin, balisage,...). Malgré qu'aucune convention n'ait été signée, il est proposé de prendre en compte ce travail et de régler les 1.701,98 euros demandés.

→ accord du Conseil

Toujours sur le plan randonnée, le Comité de pays a sollicité une subvention pour l'organisation de la journée randonnée « d'Eyrieux aux serres », qui a eu lieu en mai 2007 à Pranles.

→ comme les années précédentes, le Conseil accorde 250 euros

Yves BAZIN prend le relais pour le volet Université Populaire.

Une convention cadrant l'aide de la Communauté de communes à cette activité a été préparée ; ceci pour envisager un accompagnement financier sur plusieurs années (proposition de 700 euros pendant 3 ans) et reconnaître son action.

Il est précisé que l'Université Populaire va maintenant disposer d'une structure associative indépendante du Comité de pays.

Jacques GODEFROIDT s'interroge sur le bien fondé de réserver les subventions de la Communauté de communes à une seule association. Les critères de choix évoqués (association au rayonnement intercommunal, importance depuis plusieurs années,...) semblent pouvoir être étendus à d'autres associations qui solliciteraient un accompagnement.

Yves BAZIN pense qu'il n'y a pas d'autres associations avec une telle envergure. Les autres structures peuvent plutôt solliciter un soutien logistique, une mise en réseau, une orientation précise sur d'autres partenaires, etc.

→ Après débat, le Conseil valide, à l'unanimité moins une abstention la proposition de convention de partenariat avec l'Université Populaire et fixe les montants de subvention à 700 euros en 2007, 800 euros en 2008 et 900 euros en 2009.

Globalement, Annie LOUIS rappelle que la Communauté de communes s'est toujours appliquée à faire travailler le Comité de pays. Plus de 47.000 euros ont été payés ce jour en prestations de services, ainsi que 2.900 euros de subvention.

2. Contrat Enfance – jeunesse et Contrat Educatif Local

Annie LOUIS informe que les discussions avec les partenaires des actions « enfants et jeunes » sont actuellement difficiles. En effet, les critères et réglementations de la CAF et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports évoluent toujours. Aussi les nouveaux contrats de partenariats ne sont pas prêts et risquent de ne pouvoir être signés avant plusieurs mois.

Annie LOUIS présente les grandes tendances actuelles, avec notamment une prévision de subventions inférieure à celles prises en compte en début d'année (Conseil de février) pour fixer le programme d'actions.

Après débat, le Conseil décide de reporter l'examen de ce dossier à l'automne et mandate la Présidente pour négocier au mieux.

3. Ateliers théâtre organisés par la Communauté de communes

Ces ateliers, organisés tout au long de l'année scolaire et animés par une intervenante du théâtre de Privas, coûtent actuellement aux familles 75 euros pour l'année.

→ Après débat, le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer la participation annuelle à 85 euros, payable par trimestre

4. Partenariat avec le collège de l'Eyrieux

Yves BAZIN rappelle que le collège de l'Eyrieux a mis en place une classe théâtre qui se développe chaque année. Le Conseil communautaire à accompagner ce développement par une subvention de 400 euros en 2004 / 2005 et 400 euros en 2005 / 2006.

Lors de la prochaine rentrée, l'option théâtrale sera étendue à l'ensemble des niveaux d'enseignement du collège et il est proposé de conventionner avec l'établissement pour encourager cette initiative, complémentaire aux ateliers théâtre de la Communauté de communes et à l'enseignement théâtral du lycée à Privas.

→ le Conseil décide, à l'unanimité, une subvention pour le développement de la classe théâtre du collège de l'Eyrieux, d'un montant de 450 euros pour l'année 2006/ 2007 et une subvention de 550 euros pour l'année 2007 / 2008.

5. Convention avec le Site de proximité des Boutières

Gilbert VALETTE rappelle que la Communauté de communes et le Site de proximité des Boutières avaient conclu une convention d'actions économiques.

Le bilan de cette convention (document distribué) a été fait et plusieurs élus soulignent les faibles résultats obtenus.

Pierre VIGNÉ pense qu'il faut néanmoins encourager cette association et continuer à la subventionner. Didier PICHERAL qui est trésorier de l'association souhaite également qu'un conventionnement soit maintenu.

La Commission Economie a étudié la proposition de nouvelle convention mais a souhaité l'amender au vu du bilan précédent.

→ Après débat, le Conseil décide, à l'unanimité moins 9 abstentions, de conventionner à nouveau avec le Site de proximité des Boutières, pour les actions suivantes :

- Détection des projets de développement des très petites entreprises du territoire et des télétravailleurs ;
- Participer au montage d'une candidature du bassin d'emploi local à un « Contrat de site », procédure visant à faciliter la reconversion de bassins d'emploi industriels ;
- Mise en place et animation d'une « cellule de veille » avec la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce, pour détecter les projets de transmission des entreprises, leurs difficultés éventuelles, et d'apporter, en concertation, l'accompagnement adéquat ;
- Détection et sensibilisation des jeunes issus du territoire et partis étudier et travailler ailleurs (conseils et aides au retour).

→ Le Conseil fixe le montant de ces prestations à 4.160 euros, pour une durée de deux années.

Françoise DEJOURS tient à signaler, en tant qu'entreprise, que le Site de proximité semble un outil important et efficace pour l'économie locale mais finalement peu connu. L'association est encouragée à mieux se faire connaître et à valoriser ses actions.

6. Bilan annuel de deux services à la population

▪ Service de portage de repas à domicile

Annie LOUIS présente le bilan du service, réalisé en groupe de travail « portage de repas ». Le budget du service est d'environ 40.000 euros et le déficit de fonctionnement est de moins en moins marqué (cf. document diffusé). Le service a concerné 52 foyers différents au cours de l'année (avril 06 à mars 07) et le 10.000ème ticket repas a été vendu.

▪ Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat de revitalisation rurale

Christian ROSE informe que comme prévu, l'opération est suivie tous les 6 mois par un Comité de suivi (réunion demain).

D'ores et déjà les objectifs fixés par l'étude du CAL 07 sont dépassés en terme de logements de propriétaires occupants. Une discussion doit donc avoir lieu avec l'ANAH pour essayer de réaliser des ajustements budgétaires.

Ariane BENDAHMANE présente les grandes tendances de l'opération depuis une année. Pour l'avenir de nombreux contacts sont en cours pour la rénovation de logements locatifs, souvent en situation de vacances actuellement, ce qui est très prometteur pour la réussite de l'opération.

(Chaque mairie a reçu un exemplaire du rapport de suivi, ainsi que tous les membres de la commission Aménagement de l'espace).

7. Informations du travail de la commission tourisme

Alain SALLIER expose la réflexion en cours au sein de la commission, relative au besoin de réorganisation du partenariat avec l'office de tourisme et les syndicats d'initiative.

En effet, la fin de la convention actuelle (de reversement de la taxe de séjour par la Communauté de communes aux 3 OTSI) et sa nécessaire réécriture ; les difficultés financières de l'office de tourisme (soulignées par son Président Jean-Daniel BALAYN) ; la nouvelle politique départementale touristique (ne reconnaissant que les offices de tourisme) implique une réflexion de fond sur la politique touristique locale. Des questions complexes se posent : comment accompagner ses structures ? Qu'attendent les acteurs du tourisme et les visiteurs ? Quelles organisations possibles ? etc.

Alain SALLIER propose que la commission soit mandatée pour menée cette réflexion au cours de l'été et puisse faire des propositions au Conseil à l'automne. Cette démarche comprendra aussi une remise à plat des modes de perception de la taxe de séjour.

→ le Conseil donne son feu vert et mandate la commission

8. Informations du travail de la commission culture

Yves BAZIN informe de la proposition de réaliser un forum des associations locales, sous l'égide de la Communauté de communes. Une première réunion fin juin permettrait de tester cette idée auprès des partenaires associatifs. Si la volonté est présente, ce rendez-vous pourrait avoir lieu le samedi 15 septembre 2007. Ce forum serait ouvert à toutes les associations du territoire, pas seulement culturels.

Le deuxième sujet d'actualité est le projet de convention qui pourrait être signée avec le Conseil Général pour reconnaître et encourager les actions culturelles de la Communauté de communes.

Pierre VIGNÉ précise qu'il s'agirait d'une expérimentation. Un travail approfondi sera réalisé pour un éventuel partenariat en place à l'automne.

9. *Projet de site internet*

Annie LOUIS et Yves BAZIN souhaitent que l'on puisse travailler concrètement sur un futur site internet de la Communauté de communes, pour une mise en ligne en septembre. Un cahier des charges complet a été réalisé et il est proposé de consulter les Inforoutes de l'Ardèche, ainsi que des prestataires privés.

→ le Conseil donne mandat à la Présidente pour choisir le prestataire et commencer la mission au plus vite

10. *Signature de la convention « CAP territoire » avec le Département*

Annie LOUIS rappelle que trois projets ont été retenus pour la Communauté de communes :

	Dépense subventionnable HT	subvention départementale	année de réalisation
Agrandissement locaux –dernière tranche	25.000	9.600 (38%)	2007
Appartement Moulinon	46.000	6.870 (15%)	2007
Rénovation Cintenat - dernière tranche (salle + isolation)	20.000	10.000 (50%)	2008

→ le Conseil donne mandat à la Présidente pour signer la convention avec le département, choisir les entreprises après marchés publics pour la première opération « agrandissement des locaux » et lancer le démarrage du chantier.

11. *Informations et questions diverses*

▪ Moulinon :

Annie LOUIS annonce que l'inauguration du Moulinon aura finalement lieu le 1^{er} septembre. La réception des travaux se fera le 5 juillet à 9 heures.

Pour les opérations suivantes d'aménagements, des contacts ont été établis avec les masseurs-kinésithérapeutes et l'orthophoniste de Saint-sauveur de Montagut à la recherche de locaux plus adaptés.

Un travail d'étude et de chiffrage est à mener pour définir les modalités possibles à présenter aux futurs locataires du site (charges communes, coûts travaux, calculs TVA, subventions, etc.).

▪ Projet CFD :

Roland ROUCAUTE souhaiterait que finalement les futurs garde-corps du CFD soient identiques, sur Saint-Vincent, à ceux de Saint-Fortunat et puissent être commandés rapidement.

La commune pourrait participer financièrement.

Alain SALLIER rappelle que la Communauté de communes est toujours en attente d'un financement complémentaire pour la première tranche. Le sujet pourra être revu à la rentrée.

▪ Embauche des saisonniers :

Annie LOUIS informe que pour l'encadrement des enfants du Centre de loisirs, les saisonniers sont :

Thomas Mery – directeur (St-Etienne de serres)

Céline Clair - animatrice (Pranles)

Amélie Brun – animatrice (St-Michel)

Caroline Fargeon – stagiaire (St-Sauveur)